



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 22 (R. Duby a donné pouvoir à N. Vermel, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat – G. BillouDET en participe pas au vote))

Votes : Pour 19 – Contre 0 – Abstention 3

Date de convocation : 10 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le seize novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Gonod S., Joly E., Mendes F., Vermel N., et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., M.Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,
Excusés : MMmes Duby R. (a donné pouvoir à Vermel N.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.) et Verne O. (a donné pouvoir à G. Monterrat), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association de la Cantine Scolaire

Monsieur le Maire explique qu'au moment de la construction du nouveau bâtiment du restaurant scolaire, l'association a emprunté près de 250 000 € pour renouveler le matériel de cuisine : cet emprunt, contracté en 2021, court jusqu'en 2031 avec des échéances annuelles de l'ordre de 25 000 €.

Actuellement l'association fonctionne bien. Le bureau s'est renouvelé et structuré, les chiffres de fonctionnement sont positifs. Le chiffre d'affaires et la performance économique sont très nettement à la hausse grâce à une équipe dynamique. Cependant, la trésorerie dégagée ne permet pas de couvrir l'emprunt et le déficit se creuse un peu plus tous les ans. Les tensions de trésorerie ne pourront être solutionnées par l'activité seule, ni même par les avances de paiement de TurboSelf ou les délais fournisseurs.

Pour ne pas mettre en péril cette association dont la gestion est aujourd'hui irréprochable (bénévoles rigoureux, nombre de repas en hausse, système de paiement efficace) Monsieur le Maire propose que la Mairie verse tous les ans, et jusqu'à remboursement complet de l'emprunt, une subvention exceptionnelle couvrant l'échéance annuelle : cette solution permettrait ainsi à l'association de bénéficier sereinement de ses bons résultats.

Le tableau de remboursement de l'emprunt est annexé à la présente délibération.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 3 abstentions (R. Duby, G. Dumas, N. Vermel) – G. BillouDET ne participant pas au vote :

APPROUVE le principe d'un soutien exceptionnel à l'association de la cantine permettant, tous les ans, de couvrir l'échéance de l'emprunt contracté pour l'achat de matériel, et ce jusqu'à remboursement complet de l'emprunt

PRECISE que pour l'année 2023 la subvention exceptionnelle s'élève à 26 190 €.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,